

## Séance du 13 mars 2012

---

L'an deux mil douze le treize mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sandoux dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Jean- Henri PALLANCHE

**Présents** : Denis FOURNIER, Laurent VIALETTE, Maurice ROBERT, Maryse MAUGUE, Martine TYSSANDIER, Colette CHALAPHY, Annie GUITTARD, Laurence LANDILLON, Emma RAGO, Marc VANDAME,

**Absent représenté** : Laurent FERRERI donne pouvoir à Laurence LANDILLON

**Absents non représentés** : Nicolas GAILLOT, Isabelle PAULON, Laurent PEROCHON

Date de la convocation : 08/03/2012

Après l'approbation de la dernière séance et de la modification de l'ordre du jour et la nomination de Laurent VIALETTE en tant que secrétaire de séance, l'ordre du jour est abordé :

1. **Présentation et vote des Comptes Administratifs 2011** : Martine TYSSANDIER présente les comptes administratifs 2011 des Budgets Commune et Assainissement. Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Emma RAGO, conformément à l'article L 2121-14 du CGCT.

- **Compte Administratif Budget Commune 2011** :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés (par 11 voix Pour), adopte le Compte Administratif du Budget Commune de l'exercice 2011 arrêté comme suit :

<b>Section de Fonctionnement</b>	
Dépenses	458 214,94 €
Recettes	681 618,99 €
Résultats reportés 2010	120 130,68 €
Résultat excédentaire	+ 343 534,73 €
<b>Section d'Investissement:</b>	
Dépenses 2011	1 202 275,87 €
Recettes	717 944,48 €
Résultats reportés 2010	1 162 768,24 €
Résultat excédentaire	678 436,85 €

- **Compte Administratif Budget Assainissement 2011** :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés (par 11 voix Pour), adopte le Compte Administratif du Budget Assainissement de l'exercice 2011 arrêté comme suit :

<b>Section de Fonctionnement</b>	
Dépenses	26 935,57 €
Recettes 2010	62 893,90 €
Résultats reportés 2010	25 508,41 €
Résultat excédentaire	+61 466,74 €

<b>Section d'Investissement</b>	
Dépenses	1 094 972,36 €
Résultats reportés 2010	- 1 821,72 €
Recettes	802 199,38 €
Résultat déficitaire	- 294 594,70€

## **2. Adoption des Compte de Gestion 2011 :**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21, L 2343-1 et 2, et D 2343-1 à D 2343-10 ; Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2011 a été réalisée par Monsieur le Receveur en poste à la Trésorerie de St Amant-Tallende et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

### **▪ Compte de Gestion Commune 2011**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés (par 11 voix Pour), adopte le compte de gestion du Budget Commune du Receveur pour l'exercice 2011 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

### **▪ Compte de Gestion Assainissement 2011**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents ou représentés (par 11 voix Pour), adopte le compte de gestion du Budget Assainissement du Receveur pour l'exercice 2011 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

## **3. Approbation de l'affectation du résultat Commune et Assainissement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents ou représentés (par 11 voix Pour), approuve l'affectation du résultat du Budget Commune et du Budget Assainissement de l'exercice 2011.

## **4. Travaux Place de la Mairie :**

M. le Maire informe le conseil que suite aux réunions de chantier, le maître d'œuvre propose un marché complémentaire qui a pour objet des prestations complémentaires de voirie et de réseaux dans les voies en relation avec la Place de la Mairie (rue de l'Arbre Blanc et Côte des Chartres). Le groupement COUDERT/SANCHEZ a établi une proposition de l'ordre de 28 875,00 € H.T.

Avenant N°1 Devis SANCHEZ : 40 568,32 T.T.C.

Ces devis feront l'objet d'une réunion de la Commission d'appel d'offre avant examen du conseil municipal.

Le conseil approuve à l'unanimité le schéma d'aménagement des pavés sur la Place de la Mairie

Aménagement de la fontaine Place de la Mairie : M. le Maire propose au conseil un nouvel aménagement de cette fontaine et du parvis du bâtiment de l'ancienne école. Les conseillers donneront leur avis avant le prochain conseil municipal.

## **5. Inauguration des places et de la station d'épuration :**

samedi 15 septembre de 10H à 12H. Organisation d'animations sur le thème de l'eau et visites des sources.

## **6. Orientations budgétaires :** Martine TYSSANDIER présente au conseil les différents programmes d'investissement pour le prochain budget.

## **7. Part Communale Prix de l'Eau / Facturation Assainissement Exercice 2012 :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il s'avère nécessaire de réévaluer la part communale du prix de l'eau en vigueur pour l'année 2011 (soit 1.51 €/m<sup>3</sup>).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide de fixer le montant de la part communale du m<sup>3</sup> d'eau sur la redevance assainissement comme suit : 1.71 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2012.

## **8. Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Energie**

M. le Maire informe le conseil que, l'article 68 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi « Grenelle II », prévoit l'élaboration sous égide du Préfet de région et du Président du Conseil régional d'un schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE).

Conformément aux dispositions de l'article R222-4 du Code de l'environnement, ce projet est tenu à disposition du public et soumis aux conseils municipaux pour avis. **Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote contre le projet de schéma régional du climat de l'air et de l'énergie, par 12 voix contre et 1 abstention.**

## **9. Diagnostic d'accessibilité Communauté de Commune Les Cheires**

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil qu'une consultation a été lancée en décembre 2011 par la Communauté de Communes Les Cheires concernant :

- les diagnostics d'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public.
- le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics et l'évaluation des logements locatifs publics.

Monsieur le Maire rappelle que le cahier des charges avait été validé par l'ensemble des communes et du Sivom de Saint-Amant-Tallende/Saint-Saturnin, sur la base de l'inventaire de leur patrimoine qu'elles avaient chacune réalisé.

Cette consultation concerne aussi bien le patrimoine de la communauté de communes, celui du Sivom de Saint-Amant-Tallende/Saint-Saturnin, que celui des communes.

Sur proposition de la commission intercommunale d'accessibilité qui a analysé les offres, le conseil communautaire, qui s'est réuni le 27 février 2012, a retenu le bureau d'études SORMEA (Clermont-Ferrand), pour la réalisation de ces diagnostics d'accessibilité pour un montant total de 31 044,58 € TTC.

Le marché doit être conclu dans le cadre d'un groupement de commandes. La communauté de communes, coordonnateur du groupement de commandes, paiera l'intégralité des factures auprès du bureau d'études SORMEA et sollicitera pour son compte, celui des communes et su Sivom, une subvention d'un montant de 50% du coût hors taxes de l'étude. Chaque commune reversera à la communauté de communes le montant de sa participation.

### **Le plan de financement pour la commune de Saint-Sandoux est le suivant :**

Montant de l'étude (chiffrage SORMEA sur la base de l'inventaire communal)	2 577,38 € TTC
Subvention sollicitée (50% du hors taxes)	1 077,50 €
<b>Montant de la participation pour la commune de Saint-Sandoux à reverser à la communauté de communes dans le cadre du groupement de commandes :</b>	<b>1 499,88 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise M. Le Maire à signer la convention de groupement de commandes.
- autorise l'inscription des crédits d'un montant de **1 499,88 €** à l'article 2041511 en section d'investissement du budget communal, qui seront reversés par la commune à la communauté de communes pour le financement de l'étude.

## **10. Demande rétrocession de voirie place de la Mairie :**

Le conseil municipal émet un avis favorable pour la rétrocession d'environ 1m<sup>2</sup> dans l'embrasement d'une ouverture devant l'entrée de M. et Mme VIGIER afin de permettre un alignement de façade. La décision finale revient au conseil général car la place se situe sur le passage du RD 791 A.

## **11. Ouvertures de crédits programme Investissement Budget Commune 2012 :**

Conformément aux textes, il est possible d'ouvrir des crédits d'investissement à hauteur de 25% des dépenses engagées en 2011. Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient d'allouer des crédits supplémentaires aux programmes suivants :

- **Budget Commune :** Programme 163 - Article 2313 : 5 600 €

**12. Acquisition parcelle cadastrée Section I n°968 Indivision GAUBIN :**

Après en avoir délibéré Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide :

- D'acquérir la parcelle cadastrée Section ZA N° 205 en nature de pré située lieu-dit Notre Dame à Saint-Sandoux, appartenant à l'indivision GAUBIN, d'une superficie de 7 630 m<sup>2</sup> pour un montant de 3 000,00 €, conformément à l'estimation du Service des Domaines.
- Autorise Monsieur le Maire à confier la négociation de la vente à Maître GRAULIERE, Notaire à Saint-Amant-Tallende.
- Mandate Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente de ladite parcelle.

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre d'une opération d'aménagement d'un verger portée par la communauté de communes Les Cheires et d'un accord de principe pour la mise à disposition sous forme de bail emphytéotique, dont les modalités reste à préciser.

Cette dépense sera prévue au Budget Primitif Commune 2012 section investissement article 2111 opération 130.

**13. Mise à disposition grange 1 rue de Banleau :**

Monsieur le maire informe le conseil de la demande de mise à disposition de la grange communale sise n°1 rue de Banleau par Monsieur Pierre SAUVAT pomiculteur à Saint-Sandoux. **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :**

- **de mettre à disposition ladite grange moyennant un loyer annuel d'un montant de 300 € payable à terme échu et une caution d'un montant de 500 €.**
- **Autorise le maire à signer une convention de mise à disposition du local.**

**14. Motion de soutien maire de Cousolre :**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la motion suivante :

"Ayant pris connaissance de la décision de justice condamnant le Maire de Cousolre (59) à 1000 euros d'amende avec sursis, 250 euros de dommages et intérêts ainsi qu'à la prise en charge des frais de justice de la partie plaignante, pour avoir giflé un adolescent qui l'avait insulté,

Les membres du Conseil Municipal de Saint-Sandoux

EXPRIMENT leur soutien et leur solidarité à Monsieur le Maire de Cousolre dans cette épreuve.

REGRETTENT que la sanction prononcée ne prenne pas assez en considération les circonstances ayant conduit au geste incriminé,

S'INQUIETENT de la protection insuffisante dont bénéficient les maires au regard des responsabilités lourdes qu'ils exercent au quotidien dans leurs missions de proximité et qui les exposent à de nombreuses incivilités."

La séance est levée à 00 H.

Le Maire

Les conseillers municipaux